



Bulletin d'inscription

A renvoyer avant le 20 juillet 2011 à

Acadécouvres

212 grande rue - 76 200 Dieppe

le bulletin d'inscription est également disponible
sur notre site : <http://acadecouvres.free.fr>

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

En cas d'urgence entre le 28/07/11 et le 06/08/11 :

Mme, M :

Tél. :

Instrument pratiqué :

Niveau instrumental :

Etablissement d'enseignement musical :

Frais de stage

Pension complète : 550 €

(inclus : Cours, 3 repas/jour, hébergement, entrées aux concerts, activités annexes...) du jeudi 28 juillet (10h) au samedi 6 août 2011 (après le concert de fin de stage)

Pour un deuxième inscrit dans la même famille : réduction de 15 %

Pour les élèves actuellement en 3^{ème} cycle dans une école ou un conservatoire de musique de Haute-Normandie, prise en charge d'une partie du coup du stage par le Conseil Régional de Haute-Normandie : nous contacter

Elèves trompettistes 3^{ème} cycle : 600 €

(cours individuels avec Allen Vizzutti le jeudi 4 août)

Elèves cornistes 3^{ème} cycle : 400 €

(si vous ne désirez rester que le temps de la présence de Benoit de Barsony du 28/07 au 02/08)

Règlement

• 1^{er} versement : Arrhes : 200 € (à joindre au bulletin d'inscription avant le 20/07/11)

• 2^{ème} versement : Solde, à l'arrivée du stagiaire

Le règlement est à effectuer à l'ordre de : **Acadécouvres**

Autorisation parentale (stagiaires mineurs)

Je, soussigné(e),

Mme , Mr :

Tuteur légal de l'enfant :

Autorise celui-ci à participer à « l'Académie de Cuivres et Percussions de Haute-Normandie », du 28 juillet au 6 août 2011, et autorise les responsables à intervenir et faire pratiquer les soins médicaux éventuels dans l'intérêt de l'enfant, autorise également les responsables à véhiculer l'enfant dans le cadre des activités du stage (concerts, activités de détente, etc.)

Modalités d'inscription

A :

Le :

Signature :

Arrhes

Pour valider votre inscription, joindre le versement des arrhes. En cas d'annulation du fait du stagiaire après le 20 juillet 2011, celles-ci ne seront pas remboursées.

Assurances

Une copie d'assurance « périscolaire » est demandée. Elle doit couvrir le stagiaire en cas d'accident, ainsi que son instrument. Pour les stagiaires mineurs, vous recevrez dès votre inscription une fiche sanitaire à compléter et à nous retourner pour la mise en place de votre dossier.

Encadrement

Les stagiaires mineurs seront placés sous la responsabilité des professeurs pendant les heures de cours, et sous celle des encadrants agréés sur toutes les autres périodes.